



CS 30406
1435 ROUTE DES MILLES
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

☎ 04.42.90.45.45 - 📠 04.42.90.45.46
✉ info@sng-immobilier.com

SNC LE DOMAINE DE LA TOUR
C/O PRIMOSUD

30, rue Louis Rège
Les Jardins de Cantini.

13008 MARSEILLE

Aix en Provence, le 13.02.2012

Objet : Résidence Solazur – La Ciotat

LRAR N : 1A

Madame,

Suite au Conseil Syndical tenue en votre présence le vendredi 10 février sur la copropriété Solazur, nous vous transmettons ce courrier qui récapitule les points qui ont été évoqués.

Réfection mûr de soutènement.

Les sociétés Perimmo et Primosud indiquent que les travaux de réfection du mûr vont être réalisés. La solution technique et le détail de mise en œuvre de la réfection qui vont être réalisés seront communiqués au Syndic par le Maître d’Ouvrage. Il est indiqué que la solution retenue consistera à la création d’un mûr situé devant le mûr existant.

Parking aérien

Le Conseil Syndical indique que le parking aérien en stabilisé présente à nouveau des dégradations malgré sa réfection récente.

L’entreprise qui a réalisé les travaux de réfection a fait parvenir un courrier qui a été transmis au syndic indiquant que les travaux ont été réalisés dans les règles de l’art et qu’à ce jour, elle ne doit plus d’intervention auprès de la copropriété.

Monsieur DE GRACIA demande à ce que le DOE concernant le parking aérien (DOE de MGC) lui soit transmis.

Le syndic déclarera le sinistre concernant le parking aérien auprès de l’assureur Dommages Ouvrage.



CS 30406
1435 ROUTE DES MILLES
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

☎ 04.42.90.45.45 - 📠 04.42.90.45.46
✉ info@sng-immobilier.com

Espaces Verts

Les travaux de réfection de la prairie seront diligentés par Primosud et réalisés par la société Art Concept Paysage. Un dépierrage est prévu dans cette intervention. L'arrosage lui n'est pas prévu dans la réalisation de cette prairie. Le Syndic prendra contact avec la société Art Concept Paysage afin d'obtenir la tarification de l'installation d'un système arrosage pour cette prairie. Il est précisé que l'accès à la prairie se fait par le Domaine de la Tour par le portillon séparant les deux copropriétés.

Installation buanderie

L'évacuation du sèche linge va être raccordée par l'entreprise Bonsignour. Concernant la bouche d'évacuation du sèche linge installée en hauteur, la société Primosud indique avoir pris renseignements auprès de la société ayant fourni le sèche linge qui a indiqué qu'il n'y avait pas de contre indication à l'installation de cette évacuation à cette hauteur.

Salle commune

Le châssis fixe dans l'angle de la pièce commune va être remplacé par un châssis mobile. Le Conseil Syndical indique qu'il serait souhaitable qu'une poignée avec serrure soit installée afin que ce châssis ne puisse pas être actionné. La société Primosud indique être d'accord pour donner suite à cette demande.

Local poubelle

Le groom de la porte du local poubelle n'a jamais été installé. L'installation de ce groom sera réalisée par l'entreprise CRESP présente ce jour sur site.

Serrurerie accès espace vert talus piscine

Ce jour l'entreprise CRESP procède à son remplacement. Lors du Conseil Syndical 3 clés sont remises au syndic qui en confie une à M. CORDIER et une à M. JAUBERT.



CS 30406
1435 ROUTE DES MILLES
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

☎ 04.42.90.45.45 - 📠 04.42.90.45.46
✉ info@sng-immobilier.com

Plage Piscine

Il était inscrit sur la notice descriptive de vente la présence d'une plage de piscine en bois exotique.

La maîtrise d'œuvre lors de la réalisation de la copropriété a évalué que ce choix technique n'était pas judicieux car la pérennité dans le temps de ce type d'équipement était faible. La maîtrise d'œuvre a donc décidé de réaliser cette plage en dalles scellées.

Décollement peinture sur les gardes corps béton de la façade

Le Conseil Syndical a constaté des décollements d'enduits sur les bandeaux bétons des gardes corps. Une déclaration en Dommages Ouvrage sera effectuée par le syndic. Monsieur DE GRACIA indique qu'en cas de refus de prise en charge par l'assureur Dommages Ouvrage une garantie de bonne tenue d'une durée de 5 ans existe pour les peintures et peut être exigée auprès de la société ayant réalisée ces peintures. Perimmo – Primosud : retour sur peinture si pas de prise en charge par la DO.

Portail coulissant accès copropriété

Selon M. DE GRACIA l'installation du portail coulissant d'accès à Solazur n'est pas aux normes la largeur des bandes signalétiques au sol ne serait pas aux normes.

Séparateur hydrocarbure

Vérifier si contrat entretien : vérifier DOE pour fréquence entretien

Drain autour muret piscine

Proposition du CS de faire réaliser la rigole de drainage autour du muret de la piscine contre la prise en charge des frais (fournitures et main d'œuvre) par Perimmo – Primosud. Les sociétés Perimmo et Primosud acceptent cette prise en charge.



CS 30406
1435 ROUTE DES MILLES
13097 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

☎ 04.42.90.45.45 - 📠 04.42.90.45.46
✉ info@sng-immobilier.com

Parking souterrain

Le Conseil Syndical indique que la propriétaire du box N°23 a une infiltration au plafond du box par une évacuation d'eau usée. Le Syndic déclarera le sinistre auprès de l'assureur Dommages Ouvrage.

Merci de nous indiquer si l'ensemble des points évoqués sont conformes à ce qui a été évoqué durant le Conseil Syndical du 10 février et si ce n'est pas le cas de bien vouloir nous communiquer les éléments à modifier.

Vous remerciant par avance de votre retour,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Syndic

